

19 et 20 septembre 2020
« Patrimoine et éducation : apprendre pour la vie ! »



© J. E. Roché

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2020

En Corse, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur



Avec le soutien technique ou financier :



LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE



Créée en 1984 par le ministère de la Culture, la Journée portes ouvertes dans les monuments historiques est organisée le troisième dimanche du mois de septembre et connaît un succès immédiat auprès du public.



En 1991, sous l'impulsion de Jack Lang, ministre de la culture, le Conseil de l'Europe officialise les Journées européennes du patrimoine, auxquelles l'Union européenne s'associe en soutenant le bureau de coordination dans sa mission de promotion internationale.

Événement culturel incontournable de la rentrée en France, les Journées européennes du patrimoine témoignent de l'intérêt des Français pour l'histoire des lieux et de l'art. Associant initiatives publiques et privées, elles offrent l'occasion de faire connaître l'action des pouvoirs publics en collaboration avec les collectivités territoriales et les propriétaires publics et privés, et de présenter le travail de celles et ceux qui agissent quotidiennement au service de la connaissance, de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine.

Ces journées sont également un moment privilégié permettant aux Français de visiter leur patrimoine national (monuments, églises, théâtres, châteaux, *etc.*) mais aussi de découvrir des demeures privées et bon nombre de bâtiments (ministères, tribunaux, préfetures, mairies, *etc.*) habituellement fermés au public.

De manière générale, le succès de la manifestation repose sur la grande diversité de lieux proposés à la visite parmi lesquels des chefs-d'œuvre de l'architecture civile ou religieuse mais aussi des témoins des activités industrielles ou agricoles, des parcs et jardins, des sites archéologiques, des bâtiments du patrimoine littéraire, fluvial ou militaire, *etc.* permettant la mise à l'honneur du patrimoine sous toutes ses formes.

Pour la 37^e édition des Journées européennes du patrimoine qui se tiendra les 19 et 20 septembre 2020, le Ministère de la Culture proposera aux 12 millions de visiteurs qui participent chaque année à l'événement, de découvrir le patrimoine éducatif et contribuer ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine.

APPEL À MOBILISATION POUR LES LAGUNES

Les journées européennes du patrimoine en Méditerranée française

Le thème des Journées européennes du patrimoine appelle, pour cette 37^e édition, à célébrer le rôle de l'éducation dans le patrimoine, et le rôle du patrimoine dans l'éducation.

L'occasion se présente de porter un regard nouveau sur notre patrimoine commun, dans un environnement où l'éducation est interrogée et sa prise en compte globale se relève nécessaire. L'ambition des Journées européennes du patrimoine 2020 est de nous reconnecter aux connaissances, aux traditions et aux savoir-faire qui définissaient jadis notre lieu de vie et, ce faisant, de réinventer ce que signifie l'éducation pour le XXI^e siècle. L'éducation au patrimoine est avant tout l'éducation « par » le patrimoine.

Pour la 12^e année consécutive, le Pôle-relais lagunes méditerranéennes se mobilise pour les Journées européennes du patrimoine sur le littoral méditerranéen français. Il coordonnera les manifestations qui permettront de **valoriser notre patrimoine littoral** à la lumière du rôle éducatif du patrimoine. **Les richesses et les fragilités des territoires lagunaires** seront ainsi partagées avec le plus grand nombre.

L'objectif de cet appel à mobilisation est d'aider le grand public à s'immerger **et s'approprier les enjeux des espaces lagunaires** dans les régions Corse, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il s'agit à travers ces journées de saluer le travail des associations et des réseaux engagés dans la connaissance, la conservation, la valorisation de ces espaces ainsi que dans l'éducation à l'environnement.

Nous invitons en particulier les organismes intervenant dans la gestion des lagunes et zones humides périphériques, des sites culturels (théâtres, cinémas, arènes, ...) et archéologiques (musées, chantier) en Méditerranée, scientifiques, structures d'éducation à l'environnement et de sensibilisation à **participer à cette manifestation et à redoubler de pédagogie ciblée** afin d'offrir aux différents publics une découverte de ce patrimoine d'exception.

RECENSEMENT NATIONAL DES ANIMATIONS

Valorisez vos animations au niveau national, interrégional et régional

Proposez des animations thématiques sur votre territoire lagunaire :

- des visites de sites ou de chantiers : de fouilles archéologiques, de restauration du patrimoine bâti en lagunes
- des sorties nature à caractère ludique et/ou sportif
- des ateliers pédagogiques
- des expositions ou conférences adaptées à différentes tranches d'âge
- des actions culturelles (contes, théâtre et concerts musicaux de plein air, projections de films ...)
- des goûters, recettes et autres gourmandises locales
- innovez !

Vos animations pourront ainsi être intégrées :

- au programme papier édité par le Pôle-relais lagunes méditerranéennes pour les 3 régions Corse, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui sera diffusé sous forme de dépliant (le nombre nécessaire d'exemplaires vous sera envoyé)
- au programme numérique national
- aux programmes régionaux diffusés par les DRAC
- aux programmes locaux comme ceux édités par les métropoles et/ou par certains journaux locaux.

Pour ce faire, **une seule marche à suivre avant le 20 juin**
Inscrivez votre animation sur le site du Ministère de la Culture
<https://journesdupatrimoine.culture.gouv.fr/>

L'outil OpenAgenda est à la disposition des organisateurs de manifestations
qui sont invités à y inscrire leur programmation.

Bilan 2020

Pour constituer le **bilan interrégional** de ces journées à la suite de leur réalisation, nous vous demanderons de nous **envoyer sous forme numérique avant fin octobre** :

- un **descriptif** succinct des animations
- le **public** initialement **ciblé** (jeune public ou non)
- le **nombre** de **participants** (dont le jeune public)
- les **visuels** des **outils** éventuellement **développés**
- les **photos** exploitables* et/ou **coupures presse**

* Une photo exploitable est libre de droits, avec la légende indiquant le lieu et le crédit photo, représentant plutôt des personnes en situation de visite, **non reconnaissables** : plutôt de dos, de côté ou de loin

LE PÔLE-RELAIS LAGUNES MÉDITERRANÉENNES

Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes fait partie du réseau des **Pôles-relais zones humides**, créés en 2001 dans le cadre du 1er Plan national d'action en faveur des zones humides, coordonnés par l'Office français de la biodiversité. Les Pôles-relais bénéficient d'un label national pour leur promotion d'une gestion durable et leur action de diffusion et d'échange de connaissances.

Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes est un consortium coordonné par la Tour du Valat en Provence-Alpes-Côte d'Azur en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse.

Sa mission : favoriser une meilleure reconnaissance des milieux lagunaires de Méditerranée et encourager leur gestion durable par l'animation d'un réseau d'acteurs, la mutualisation des connaissances et bonnes pratiques et la sensibilisation des publics.

Son territoire d'action : les lagunes et leurs zones humides périphériques, ces étangs littoraux qui forment un chapelet sur **130 000 hectares** en Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.



Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Katia LOMBARDINI

Chargée de mission du Pôle-relais lagunes en région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur.

04 90 97 29 56 / lombardini@tourduvalat.org

Le programme interrégional des animations en ligne sera actualisé sur :

www.pole-lagunes.org/programme-jep-2020